

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT <b>HAUTE-GARONNE</b> Arrondissement de Muret <b>Canton de Portet sur Garonne</b>	<b>PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE          DU CONSEIL MUNICIPAL          DE PINS-JUSTARET</b>
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 mars 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<b>L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars à dix-huit heures</b> Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, <b>sous la présidence de Monsieur Philippe            GUERRIOT, Maire.</b>
<u>27</u>	27	<u>25</u>	
Date de la convocation			
7 mars 2024			

### Etaients présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY (jusqu'à 19 h 09), SAUVAGE (à partir de 18 h 14), RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS (à partir de 18 h 07), CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON (à partir de 18 h 03), BERGONZAT

### Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR  
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
 Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON (à partir de 18 h 03)

### Absents

M. PIRIOU  
 Mme SAUVAGE (Jusqu'à 18 h 14)  
 M. BONTEMPS (jusqu'à 18 h 07)  
 M. CHARRON (jusqu'à 18 h 03)  
 Mme BEGUE (jusqu'à 18 h 03)

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 01.

**M. le Maire** : Si vous en êtes d'accord, pour le secrétaire de séance, je vous propose d'élire Michel RENOUX.

M. RENOUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

**M. le Maire** : Bienvenue à tous à ce Conseil printanier. On a la chance d'avoir du beau temps. Je voulais vous rappeler qu'on a les élections européennes le 9 juin, donc on compte bien évidemment sur tous les élus pour tenir les bureaux de vote et bloquer le dimanche. Bien évidemment, on s'attend à ce qu'il y ait une forte abstention. La journée sera peut-être longue. On essaiera d'y trouver un peu de plaisir avec des chocolaines et une pause, si on peut, le midi, avec des grillades. Je voulais vous dire aussi qu'on avait parlé il y a quelque temps du programme LED++, avec le remplacement des boules dans les lotissements. Le chantier avance, puisqu'on aura le début de chantier la semaine prochaine. Il y a une installation de chantier qui se fait vendredi. C'est le remplacement de 289 points lumineux dans toute la commune. Cela va aller vite.

Arrivée de M. CHARRON à 18 h 03

**M. le Maire** : Voilà. Pour démarrer le Conseil municipal, je vous propose d'approuver le PV du dernier Conseil du 30 janvier. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le PV ? S'il n'y a pas de remarque, je propose de le mettre au vote. Qui est contre le PV ? Qui s'abstient ?

**Mme LAFONT** : Je suis contre pour la même raison que d'habitude, qui est que c'est illisible, 30 pages de PV.

**M. le Maire** : Il y en a plus, 42.

**Mme LAFONT** : Quarante pages de PV pour un CM... On a tous les débats mais, pour ça, on a la vidéo. Ce n'est pas exploitable pour les gens qui veulent avoir une vision de ce qui s'est passé.

**M. le Maire** : Tu ne vas pas me le dire à chaque Conseil, tu me le dis à chaque fois. Au bout d'un moment, on comprend. Je vous rappelle qu'on est enregistrés dans la salle du Conseil, donc à chaque fois que vous prenez la parole, n'oubliez pas de dire votre nom. On a aussi fait le choix de diffuser le Conseil en direct sur notre chaîne YouTube. Désormais, tous les conseils seront filmés et retransmis en direct, ce qui permettra au public d'avoir un ressenti direct du suivi du Conseil.

**Mme LAFONT** : Du coup, est-ce que ça vaut le coup qu'on dise nos noms, puisqu'avec la vidéo, on sait...

**M. le Maire** : Oui, parce que ce sont deux personnes différentes. L'une fait le texte, et la vidéo n'est pas forcément alignée au texte. Ce sont vraiment deux choses différentes. Il faut vraiment dire son nom. Après, c'est un choix. Si vous ne voulez pas dire vos noms, ce n'est pas gênant, mais il faut après accepter que les propos ne soient pas forcément attribués à la bonne personne. Personnellement, il y a les services, on ne va pas passer deux heures à relire les PV. Déjà on relit les fautes d'orthographe, etc., et on relit de manière rapide – on va dire – que ce soit adressé à la bonne personne, etc. Mais si vous, vous avez du temps pour relire les PV de manière un peu plus stricte, pourquoi pas ? Mais nous, on ne peut pas relire pendant quatre ou cinq heures un PV. Quand c'est passé, c'est passé. Pour nous, ce qui compte, ce sont les délibérations et le suivi du programme. Les conseils municipaux, en tant que tels, seront retranscrits. Et c'est très bien qu'on ait un compte rendu fidèle. On ne pourra pas dire qu'il y a des propos qui n'ont pas été retenus. Puis, s'il y a des divergences, on a au moins plusieurs possibilités de voir ce qui s'est passé.

**Mme LAFONT** : Pour la relecture du PV, il n'y a pas de souci, on peut le faire si on est secrétaire de séance, on assurera le rôle de secrétaire.

**M. le Maire** : Le rôle de secrétaire de séance, vous pouvez regarder de votre côté. La dernière fois, vous avez émis des réserves, et on a modifié comme vous le souhaitiez. S'il y a des modifications à faire, vous avez le PV cinq jours avant, il y a une possibilité de modifier, et on modifiera. Voilà le préalable. Je vous propose de commencer le point... Votons.

**Mme COMBA** : Je m'abstiens.

**M. le Maire** : Une abstention et un vote contre. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 30/01/2024 est adopté à la majorité (22 voix pour, 1 abstention COMBA et 1 contre LAFONT).

Arrivée de M. BONTEMPS à 18 h 07

**M. le Maire** : On va commencer par le point 1, Natalie, sur le groupement de commandes.

## DELIBERATION N°2024-02-01

**Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent  
entre le Muretain Agglo et ses communes membres**

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020 072 du 9 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Considérant que le Muretain Agglo et ses communes membres expriment des besoins identiques pour l'exercice de leurs compétences respectives ;

Considérant qu'au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes permanent, tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats ;

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes désigne le Muretain Agglo comme coordonnateur du groupement ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, le coordonnateur a en charge la passation, la notification, la modification et la résiliation de(s) accord-cadre(s). Chaque membre devra suivre ensuite l'exécution de ce(s) accord-cadre(s).

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes est conclue de manière pérenne pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes est conclue à titre gratuit entre le Muretain Agglo et ses adhérents ;

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes.

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanente pour les besoins propres du Muretain Agglo et pour ceux des communes membres adhérentes telle qu'annexée à la présente délibération.

**HABILITE** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention constitutive.

**HABILITE** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer le(s) accord-cadre(s) et à effectuer toutes les formalités administratives pour la bonne exécution de ce(s) dossier(s), notamment pour la signature, la notification, la résiliation des accord-cadre(s) et les modifications éventuelles.

**PRECISE QUE** les dépenses engagées par le coordonnateur seront imputées au budget communautaire pour les exercices correspondants.

### DELIBERATION N°2024-02-02

## Versement de fonds de concours sur travaux au Muretain Agglo pour la piste cyclable entre le PN4 et le PN5

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Muretain Agglo 2020-196 du 15 décembre 2020,

Considérant que le schéma directeur des pistes cyclables nécessite un financement croisé dont les participations communales.

La Conférence des Maires élargie du 1<sup>er</sup> décembre 2020, a validé les principes de co-financement des communes traversées.

Vu les travaux de piste cyclable, réalisés Chemin de Malrivière et Chemin de la Gare, la Commune de Pins-Justaret approuve le versement d'un fonds de concours sur travaux, au Muretain Agglo, selon les critères suivants :

Tronçon	Longueur	Coût HT études et travaux	Points communautaires sur travaux	Points communaux	% communal	Fonds de Concours €
Chemin de Malrivière/Chemin de la Gare	580	250 447.00 €	6	1,5	20	50 089.40 €

**M. le Maire** : Des questions ? Pas de question, donc je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

**APPROUVE**, l'attribution d'un fonds de concours sur travaux de 50 089.40 € au Muretain Agglo, pour la réalisation de la piste cyclable chemin de Malrivière et Chemin de la Gare,

**DONNE** délégation au Maire, ou à défaut à son représentant, afin de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION N° 2024-02-03

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L. 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation reprend les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

**I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE**

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2024

**II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2023
- B – L'exécution 2023
- C – Les restes à Réaliser
- D – La dette
- E – Les recettes fiscales 2024
- F – Les allocations compensatrices
- G – Les dotations
- H – Les contingents et participations
- I – Les indemnités des élus

**III – LES ORIENTATIONS 2024**

- A – Les charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les travaux de moyen et long terme
- F – Le budget annexe Energies Renouvelables

Arrivée de Mme SAUVAGE à 18 h 14.

**Mme RAHIN** : Concernant le contexte économique, rapidement, en 2023, on a connu un ralentissement d'économie, avec une faible croissance et une inflation importante, bien que légèrement moins importante qu'en 2022, qui concernait essentiellement l'alimentation et l'énergie.

En 2024, on obtiendra la même tendance concernant la croissance, qui restera faible, une inflation encore notable mais bien moindre, toujours concernant l'alimentation et l'énergie. Les perspectives de l'emploi, qui étaient favorables en 2023, ont tendance à s'inverser, et on prévoit une légère hausse du chômage en 2024. Le projet de loi de finances 2024 vise à réduire les déficits publics à 4,4 % du PIB. Il prévoit notamment la sortie progressive des différents boucliers tarifaires concernant l'énergie. À noter aussi, pour les collectivités, qu'il y aura une augmentation de la dotation globale

de fonctionnement de 320 millions d'euros et l'augmentation du Fonds vert qui sera à 1,1 milliard d'euros pour 2024.

Concernant les résultats de 2023, le résultat à la clôture de 2023 est positif, à 1 397 225,36 €, auquel il faut rajouter des restes à réaliser de - 1 191 226,37 € en net, c'est-à-dire dépenses moins recettes. Cela nous donne un résultat cumulé de 205 998,99 €. Dans ce résultat cumulé, il y a 1 289 948,25 € en section de fonctionnement et - 1 083 949,26 € en section d'investissement. Je ne reviens pas sur les points de la section de fonctionnement, qui ne sont pas très significatifs. Concernant la section d'investissement, on constate qu'on a des dépenses réalisées de 2 218 717 €, qui sont très inférieures au budget qui était prévu. Beaucoup d'investissements ont été soit non réalisés soit non terminés, donc se retrouvent en RAR pour 2024.

Au niveau des recettes, la cession du terrain du Grand Vigné n'a pas été réalisée, puisque le compromis a été prolongé en juillet 2024. On a réalisé un emprunt de 250 000 €, alors qu'il était prévu 390 000 € au budget, ce qui fait que l'endettement de la Commune est encore inférieur, au 31 décembre 2023, par rapport à son niveau en début de mandat. En RAR, nous avons 1 559 114 € de dépenses, qui concernent les études du parc, l'extension des réseaux électriques, la vidéoprotection, les travaux de l'Ad'AP, les ALAE, le portique, avenue du Collège, etc. Vous avez la liste qui est plus détaillée dans le DOB. Et au niveau des recettes, 367 888 €, qui concernent les subventions des ALAE et les subventions sur la rénovation énergétique de Jean Jaurès 2 et de l'Ad'AP.

Concernant le débat d'orientation budgétaire de 2024, il est issu des sujets qui ont été discutés dans les différentes commissions. Au niveau des hypothèses que nous avons prises, il n'y a pas d'augmentation d'impôts qui sera prévue pour la Commune, comme c'est le cas depuis le début du mandat. Il y aura néanmoins une augmentation des bases, décidée par l'État, de 3,9 %, sur lesquelles nous n'avons pas la main. On a pris en compte l'inflation, puisqu'il y aura une inflation concernant l'énergie, et aussi une augmentation dans les dépenses de personnel, c'est-à-dire qu'on a pris en compte l'augmentation du point d'indice et les revalorisations successives du SMIC en 2023, et une augmentation de cinq points de base au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Concernant les investissements, au niveau des dépenses, on a prévu :

- La fin des travaux des ALAE pour plus d'un million d'euros ;
- Les investissements du groupe scolaire Jean Jaurès 1, notamment le remplacement des menuiseries, la climatisation du hall de la maternelle, la clôture, etc. pour 350 000 € ;
- Une assiette d'investissement de 700 000 €, qui comprendra néanmoins la dernière tranche de la rue Sainte-Barbe, la place François Thuries, la circulation piéton-cycle du chemin de la gare, le parking des ALAE du groupe scolaire, etc. ;
- Des acquisitions foncières ;
- Des travaux pour les locaux provisoires de la gendarmerie dans les anciens ateliers des services techniques ;
- Les travaux de réparation du complexe sportif, dont une partie est couverte par l'assurance ;
- Les aménagements du parc de la Mairie ;
- La vidéoprotection ;
- Le fonds de concours au Muretain Agglo pour les pistes cyclables dont nous venons de parler ;
- Un street workout qui sera à côté du City Stade ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
- Encore des plantations d'arbres ;
- Et un petit budget participatif, comme chaque année.

Au niveau des recettes d'investissement pour financer les dépenses, on a prévu d'inscrire au budget :

- Un nouvel emprunt pour 350 000 € ;
- Le reste des subventions à recevoir pour les ALAE pour 890 000 € ;
- L'application de la convention passée avec la Commune de Villate pour le groupe scolaire et les ALAE ;
- À nouveau la cession du foncier du Grand Vigné pour un million d'euros ;
- Et la taxe d'aménagement dans un volume inférieur à 2023 de 150 000 €.

Ensuite, vous avez pu voir qu'il y a un budget annexe pour la production d'énergies renouvelables. Pour le projet qui consiste à mettre des panneaux solaires sur la toiture des anciens ateliers municipaux, on va faire un budget à part, qui comprend 100 000 € d'investissement, qui sera financé à 100 000 € d'emprunt, dont nous n'avons pas encore les caractéristiques. En section de fonctionnement, il est prévu 5 000 € de dépenses, qui seront l'assurance, un peu de maintenance et des intérêts financiers, et qui sont couverts par des ventes d'électricité, qui sont pris pour l'hypothèse à hauteur de 5 000 €. Cela signifie bien qu'il n'y aura pas de bénéfice ou de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Voilà l'entrée du débat d'orientation budgétaire.

**M. le Maire** : Ce qu'il faut retenir, c'est : pas d'augmentation d'impôt, encore, pour cette année, pour la quatrième année du mandat et puis un nombre d'investissements importants à la fois sur le programme qui a été annoncé et les investissements prévus avec effectivement des nouveautés, comme la régie de production d'électricité, qui devrait nous amener à terme à être autonomes, en autosuffisance à 50 % de nos besoins, quand on sera en pleine dimension de production. Je pense qu'il y a des questions sur le DOB.

**Mme MARTY** : Plusieurs questions sur le chapitre 20, correspondant au budget pour des études sur les projets d'aménagement. C'est dans investissements, immobilisations. On a une faible réalisation autour de 20 %. Cette différence s'explique a priori par le report de crédits pour les études du parc et du centre-bourg. On n'a pas très bien saisi... Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur les projets du parc ?

**M. le Maire** : Ce n'est rien de plus que ce qu'on a présenté. On a fait des réunions. Il y a des gens qui sont venus. Le projet du parc avance normalement. Aujourd'hui, on attend, on n'a pas le définitif, qui est en cours. Quand le projet définitif sera sorti, on va lancer le marché, comme pour tous les autres projets. Aujourd'hui, on va dire qu'on est encore dans la phase entre l'esquisse et la version définitive.

**Mme MARTY** : Là, tel que c'est écrit, il y a encore quelques études qui vont encore arriver.

**M. le Maire** : Non. Il faut qu'on finalise le définitif, pour qu'on puisse lancer le marché. Le marché, visiblement, on le lancera vers l'été.

**Mme MARTY** : Donc, les crédits qui sont reportés, sont pour la finalisation de cette étude ? *« Cette différence s'explique par des reports de crédits pour les études du parc et du centre-bourg. »* Ça veut dire qu'on a eu une consommation moindre, parce qu'on a fait...

**M. le Maire** : On n'a pas encore payé.

**Mme MARTY** : Oui. Donc, c'est dans les restes à réaliser après.

**M. le Maire** : C'est ça.

**Mme LAFONT** : C'est prévu pour quand parce qu'il y avait déjà... ?

**M. le Maire** : L'été, j'ai dit.

**Mme LAFONT** : Il y avait déjà l'esquisse, qui était présentée à l'exposition.

**M. le Maire** : Entre l'esquisse et le définitif, il faut quand même un peu de temps. Il faut qu'on valide l'esquisse. On l'a validée il y a un mois ou un mois et demi. On va avancer avec la phase définitive. Tant qu'on n'a pas la phase définitive, on ne peut pas lancer le marché.

**Mme GAMBET** : Il y a toujours, comme la plupart des projets d'aménagement : esquisse, avant-projet et étude de projet, puis le dossier de consultation des entreprises. Donc, tout n'est pas payé.

**Mme LAFONT** : Là, c'est l'étude pour le projet final, c'est bien ça, qui est en cours ?

**Mme GAMBET** : Oui, mais les études, c'est après, études de réalisation. Tout ce qui a été décidé... La teneur du projet n'a pas changé depuis des mois. Vous l'avez vu.

**M. le Maire** : Après, il y a des choix de matériaux...

**Mme GAMBET** : Oui.

**M. le Maire** : Le projet, tant qu'il a été présenté, est celui qui sortira.

**Mme LAFONT** : Le délai, c'est habituel ? C'est long.

**Mme GAMBET** : C'est normal.

**M. le Maire** : C'est ça, un appel d'offres.

**Mme LAFONT** : Mais là, ce n'est pas un appel d'offres... Oui, pour le démarrage de l'été, je comprends maintenant.

**Mme GAMBET** : C'est normal, c'est la même chose qui a eu lieu pour Sainte-Barbe et la Bourdasse.

**Mme LAFONT** : Le projet définitif nous sera présenté quand ?

**Mme GAMBET** : Il n'a pas changé.

**M. le Maire** : On ne l'a pas non plus modifié.

**Mme GAMBET** : On a l'avant-projet. On n'a pas le pro, mais il ne changera pas. Il y a le choix des bancs ou des choses comme ça. On ne va pas chaque fois passer en consultation pour les détails.

**Mme RAHIN** : Dans les investissements, c'est écrit qu'il y a encore 25 000 € de crédits d'études et 180 000 € pour les travaux. Ça se poursuit aussi dans les investissements 2024.

**Mme MARTY** : Sur le chapitre 21, on voit qu'il y a la suppression de certains crédits : le parc de la Mairie, l'acquisition foncière au collège et les volets du groupe scolaire Jean Jaurès. On voulait voir ce qu'il en était parce que, par exemple, l'acquisition au collège, ce projet est abandonné... ? Pourquoi on a des suppressions de crédits sur ces trois points ?

**M. le Maire** : Les acquisitions sont liées à la vente du terrain. Pour l'instant, le terrain n'est pas vendu. On ne peut pas faire l'acquisition avant d'avoir vendu le terrain.

**Mme MARTY** : Aujourd'hui, tel que le budget est bâti, avec la prévision de la vente du terrain, ça permet de prendre en charge les dépenses, mais pas le...

**M. le Maire** : Bien sûr. On l'a dit tout à l'heure qu'il y avait un compromis en juillet. Donc, j'espère qu'en juillet, on aura la vente.

**Mme MARTY** : Ce que je veux dire, c'est que le budget, tel qu'il a été présenté dans le rapport, le million du terrain permet de boucler l'ensemble du budget, sachant qu'il n'y a pas les 650 000 du terrain. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on fait une croix dessus, et le million d'euros ne financera jamais les 650 000 € du terrain, puisque ça permet de boucler le budget 2024.

**M. le Maire** : Oui, mais l'investissement n'est pas abandonné. Il n'est prévu de le faire qu'à la vente du terrain. Si on le vend vers le deuxième semestre, on ne va pas encaisser l'argent...

**Mme MARTY** : Mais aujourd'hui, la vente de bout du terrain qui est au niveau du foot permet quand même de boucler le budget 2024. Dans le budget 2024, il n'y a pas la dépense du terrain. Ça veut dire que si on l'achète l'année prochaine, il faudra trouver par d'autres recettes, les 650 000 €.

**Mme LAFONT** : Aujourd'hui, tel qu'est présenté le budget, l'achat du terrain à côté du collège pour des équipements sportifs n'est plus prévu dans le budget 2024, alors que la vente du terrain et la recette d'un million sont prévues dans le budget 2024. Aujourd'hui, on dit qu'on n'achète plus ce terrain à côté du collège pour faire des équipements sportifs... Il n'y a pas de souci avec ça mais...

**M. le Maire** : Pas dans le même exercice.

**Mme LAFONT** : L'année prochaine, avec un budget à définir. Aujourd'hui, le million sert... Notre question aussi, c'était : si on n'a pas la recette d'un million puisque ça a été reporté de, je ne sais plus, plusieurs mois, on ne peut pas exclure que... à moins qu'il y ait de nouveaux signes positifs du lotisseur, qui disent : « J'ai de nouvelles offres d'achat, » on risque d'avoir le même problème en juillet. On ne sait pas, mais dans tous les cas, c'est une hypothèse qui est possible. Si on n'avait pas ce million de recettes, quels seraient les impacts ? Est-ce qu'on va décaler, annuler ?

**Mme MARTY** : Comment on boucle le budget 2024, du coup ?

**M. le Maire** : Rien n'est plus imprécis que l'avenir. Si vous savez ce qui va se passer au mois de juillet, c'est très bien. Aujourd'hui, on a bâti le projet avec l'hypothèse de vendre. Je n'ai aucune raison de penser que le terrain ne sera pas vendu. Il y a des visites, des gens qui viennent. Le projet est là. Il y a des constructions qui se font ailleurs. Je ne vais pas échafauder les choses, sans les connaître. On aura bien le temps pour réagir. On a effectivement parlé d'un emprunt. Il est possible qu'on le fasse, mais il est possible qu'on ne le fasse pas non plus. Il y a des choses aussi qui vont avancer. Puis malheureusement, cette année on a beaucoup de restes à réaliser. Les choses ne vont pas aussi vite qu'on le souhaiterait. Il y a des projets qu'on lance, et peut-être qu'on aura l'année prochaine encore des restes à réaliser. La preuve, cette année, on fait du résultat, on fait un bon résultat, et on a beaucoup de restes à réaliser. Malheureusement, ça ne va pas aussi vite qu'on pourrait le penser. Le projet des caméras est quand même là depuis le début du mandat, et on arrive au bout de ce projet, alors qu'il était prévu au départ. Effectivement, il y a une phase d'études, des phases d'autorisation, qui ne dépendent pas forcément de nous. Puis, les choses avancent naturellement jusqu'à la construction du projet.

**Mme LAFONT** : Je pense qu'avoir une analyse préliminaire de « si le terrain ne se vend pas à un million, qu'est-ce qu'il pourrait se passer ? » serait logique dans un débat d'orientation budgétaire, sachant qu'on a déjà eu le report, à moins – encore une fois – qu'on ait des signes différents.

**M. le Maire** : On entend comme tout le monde, que les taux baissent, que l'immobilier va être relancé, que les gens ont toujours une appétence pour avoir des constructions individuelles. Il faut penser aussi que ce seront les derniers terrains avec le ZAN, en construction libre. J'ai bon espoir que ça intéressera du monde.

**Mme LAFONT** : Sur le terrain de sport, globalement, sur la commune, on a amputé les terrains de foot pour finir cette vente de terrain communal. Il n'y a plus de projet d'achat... En échange, quelque part, il y avait le projet d'achat de terrain permettant à ces terrains de foot à côté du collège, qui ne sont plus au budget 2024 et qui ne sont pas non plus dans les prévisions 2025 dans la rubrique pluriannuelle... Donc, quel est le projet sur les équipements sportifs ? Parce que finalement, le terrain de foot, ce qui reste, c'est juste le terrain d'honneur qui n'est pas librement accessible.

**M. le Maire** : On n'a rien abandonné. Relisez le projet sur lequel on avait été élus. Il y avait déjà des choses qui étaient mentionnées, et on continue sur ce projet-là. Je n'ai rien abandonné, je n'ai rien rajouté sauf qu'on n'est pas dans le même timing, et on ne fait pas un budget triennal ou quadriennal. On est aujourd'hui sur le budget 2024. On n'est pas dans le même timing, mais je n'ai renoncé à rien.

**Mme LAFONT** : Là, immédiatement, on a vendu un terrain de foot mais on n'a plus de projet affiché d'achat d'un autre terrain.

[Prise de parole en même temps]

**Mme PEREZ** : Le terrain de foot des écoles va être réduit, donc il y a une partie qui sera encore utilisable par l'école. Et l'association de foot du village qui a fait une fusion avec Roquettes, Saubens et Villate, de toute façon, l'utilisait très peu pour leur entraînement. Donc, ça n'impacte pas l'activité de l'association. Ils ne font qu'un entraînement le mercredi après-midi pendant une heure et demie.

**Mme MARTY** : Dans ce cas, on pourrait très bien dire qu'au final, ce projet d'achat de terrain au collège, au bout de tout ça, n'est peut-être pas forcément utile. On peut très bien laisser le terrain d'honneur...

**Mme PEREZ** : Mais au-delà de ça, c'était regrouper toutes les activités sportives et en même temps le matériel d'entretien, déplacer... C'était pour être cohérent par rapport aux activités sportives du village. Ça ne va pas impacter le fait que le terrain va être réduit à moitié.

**M. le Maire** : En tout cas, on est sur le DOB 2024, on n'est pas sur 2025 ou 2026...

**Mme LAFONT** : Le débat d'orientation budgétaire est la vision budgétaire de la Commune globale.

**M. le Maire** : Sur 2024.

**Mme LAFONT** : Non. Il y a une rubrique qui est prévue dans le DOB, qui est « pluriannuel », donc par définition...

**Mme RAHIN** : Non. Ce qui est écrit dans le DOB, c'est que nous n'utilisons pas cette rubrique. C'est ce qu'on dit. On dit que nous n'avons pas bâti... C'est peut-être ça, votre incompréhension. On n'utilise pas cette technique budgétaire, qui consisterait à budgéter les produits sur plusieurs années.

**Mme LAFONT** : L'objectif du DOB est d'avoir une vision pluriannuelle sur les grosses dépenses.

[Prise de parole en même temps]

**Mme RAHIN** : Je reviens sur le contenu. Sur les travaux à moyen et à long terme, on dit : « *Certes, il y a des choses qui se réalisent, mais la Commune n'a pas d'autorisation de programme et crédits de paiement en cours.* » Donc, on n'a pas ce principe d'étalement de budget, des projets. On n'a pas à mettre ça en place sur plusieurs années. C'est peut-être une incompréhension. On ne budgète pas des travaux à moyen et à long terme au sens financier du terme.

**Mme MARTY** : Mais on peut très bien le faire pour avoir cette vision.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme LAFONT** : C'est un débat. C'est quand même le budget annuel de la Commune.

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas le budget. C'est le débat d'orientation budgétaire.

**Mme LAFONT** : Justement. Le budget, tu nous diras qu'on a tout défini au DOB et que donc, maintenant, on signe.

**M. GAROUSTE** : Oui, mais ce qu'il veut dire c'est qu'il y a plein de personnes, donc il y a peut-être des questions...

**Mme LAFONT** : Juste pour finir là-dessus, ça veut dire que la phrase qui dit que la Commune est engagée dans le pluriannuel, c'est : « Non, il n'y a pas d'engagement. On a des projets, des idées, mais ce n'est pas engagé. »

**Mme RAHIN** : C'est-à-dire que, par exemple, le sujet des ALAE s'établit sur plusieurs exercices fiscaux, mais on ne va pas utiliser cette technique de budgétisation avec les recettes, les dépenses en face, ce que vous réclamez. Donc, on ne l'a pas bâti, et on n'est pas contraint de le bâtir de manière aussi formalisée.

**Mme LAFONT** : Ça permet d'avoir une vision globale sur : où on en est, où on va, qu'est-ce qui reste et quelles sont nos capacités...

[Prise de parole en même temps]

**M. le Maire** : On vous a dit que le budget est équilibré, jusqu'à présent, les projets vont avancer normalement, on n'a pas endetté la Commune, c'est important aussi et les projets avancent.

**Mme LAFONT** : Quand on vend un terrain d'un million d'euros et qu'on n'achète rien en face, on diminue le capital de la Commune.

**M. le Maire** : On parle de résultats sans la vente. C'est le résultat 2023. Il est positif. En 2024, il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas. En tout cas, c'est positif depuis le début du mandat. On n'a pas augmenté les impôts. On n'a pas augmenté l'endettement. Les projets, vous les voyez autant que moi, ce qui avance, ce qui a été fait. Et on annonce un certain nombre de projets pour 2024.

**Mme LAFONT** : On a vendu un million de terrain communal. Ça, c'est clair.

**M. le Maire** : On l'a vendu l'an dernier. On l'a déjà mis dans le budget l'an dernier. On ne l'a pas vendu, ça ne s'est pas fait, mais il était quand même au budget.

**Mme RAHIN** : Mais on a moins emprunté. Donc, il s'est passé autre chose, d'autres scénarios qui se sont déroulés, puisqu'il était prévu au budget.

**Mme LAFONT** : L'achat de l'avenue de Villate à l'EPFO...

**M. le Maire** : On parle 2024. L'EPFO, c'est 2028-2029, donc je ne vais pas en parler en 2024.

**Mme GAMBET** : Il n'y a pas de rachat à l'EPFO.

**Mme LAFONT** : Dans la convention, ils ont acheté, et on s'est engagés à leur racheter dans les huit ans, non ?

**M. le Maire** : Il y a d'autres questions, parce que ce n'est pas un monopole, quand même ?

**Mme LAFONT** : Non, ce n'est pas un monopole, mais c'est un débat.

**M. le Maire** : Oui, c'est un débat, mais il peut y avoir d'autres personnes qui parlent aussi.

**Mme LAFONT** : Il n'y a pas de souci.

**M. PERON** : Au niveau du projet de vente à un million, qu'est-ce qui se passe si jamais en juillet, le compromis n'est pas pris ? Du coup, la décision serait de partir sur un crédit, c'est ça, si j'ai bien compris ?

**M. le Maire** : On a déjà un crédit qui est prévu.

**M. PERON** : Donc, il y avait déjà un crédit qui était prévu...

**M. le Maire** : De toute façon, on leur achetait un terrain. La somme du rachat du terrain est toujours là malgré tout pour l'année prochaine. Ce n'est pas un million de recettes supplémentaires pour la Commune. On l'avait déjà mis au budget. Ça n'a pas empêché de le clôturer. On est dans la même situation que l'année dernière.

**M. PERON** : Pour compléter, si j'ai bien compris ta remarque, Natalie, sur les ALAE, le projet va continuer jusqu'en 2025.

**Mme RAHIN** : Non. Ça s'arrête en 2024. J'ai dit que c'était la fin du projet.

**M. PERON** : Le paiement, on peut avoir des paiements qui peuvent continuer mais on n'est pas obligés de les mettre dans le DOB, c'est ce que tu disais au niveau prévisionnel.

**Mme RAHIN** : J'ai dit qu'on n'a pas utilisé la méthode de budgétisation pluriannuelle.

**M. PERON** : C'est juste pour comprendre au niveau pratique un peu là-dessus. On peut avoir des dépenses qui vont arriver au fur et à mesure avec des échelonnements. Et ça, on peut ne pas utiliser la méthode dont tu parles, de mettre cela dans le DOB.

**Mme RAHIN** : Quand on fait le budget 2024, on prévoit les dépenses de 2024, on prévoit uniquement les subventions qui sont notifiées par rapport aux dépenses et le reste, on ne le prévoit pas.

**M. PERON** : D'accord. On peut en avoir une idée, mais on ne met pas cela dedans, c'est ça ?

**Mme RAHIN** : Oui.

**M. PERON** : C'était juste ça, pour bien comprendre. Merci.

**Mme LAFONT** : Je n'ai pas compris. Il y a des dépenses ALAE sur 2025 qui sont prévues ?

**Mme RAHIN** : Non.

[Prise de parole en même temps]

**Mme LAFONT** : Donc, les travaux ALAE finissent toujours en septembre ?

**M. le Maire** : Je viens de dire : « en juin ». Ça fait trois fois que je dis qu'on aurait la livraison en juin. Je ne peux pas le répéter quatre fois.

**Mme LAFONT** : Si, éventuellement, s'il y a incompréhension. Et les parkings, pareil ?

**M. le Maire** : Non. On finit d'abord les travaux, et les parkings seront faits ensuite. Il ne faut pas tout faire en même temps. C'est déjà assez compliqué de faire des travaux en une seule fois, sans gêner à la fois les parents et les enfants au minimum. Le parking va se faire après. On aura sans doute la livraison du parking en décembre.

**Mme COMBA** : Je voulais vous demander justement, par rapport aux ALAE dans les dépenses prévues, est-ce qu'il y a dans ces dépenses-là, la plantation des arbres pour ombrager tous ces ALAE, etc. ? Ça avait été plus ou moins dit, il me semble.

**M. le Maire** : Non, mais c'est prévu.

**Mme COMBA** : Du coup, est-ce que tu peux nous dire un petit peu comment ça va être organisé ?

**M. le Maire** : D'abord, il faut démolir les bâtiments. Quand les bâtiments seront démolis, il faudra remettre de la terre végétale. Quand il y aura la terre végétale, on va replanter.

**Mme COMBA** : C'est à la place des préfabriqués qu'ils vont mettre, c'est bien ça ?

**Mme LAFONT** : La démolition des préfabriqués est aussi prévue sur la deuxième moitié de l'année ?

**M. le Maire** : On n'est pas plus idiots que d'autres, donc si on peut, on va essayer de le faire pendant que l'école est fermée. Ça dépend des entreprises. On pourrait être obligés de faire un mini-marché, mais je vous rappelle qu'on est en France, et que malheureusement au mois d'août, il y a très peu d'entreprises qui travaillent. Les ALAE, on verra en juillet. On essaiera de faire au mieux. Et si on a peur d'avoir de l'amiante, les enfants qui sont dans les ALAE, on essaiera de conventionner avec d'autres communes pour les mettre ailleurs. Ça s'est déjà fait quand il y a eu des travaux. Ils peuvent aller à Muret, à Saubens, à Eaunes, etc. Il n'y a pas d'inquiétude particulière. On fera au mieux. Mais si vous trouvez des entreprises qui travaillent au mois d'août, je suis preneur, si vous connaissez des noms.

**M. PERON** : Au-delà du mois d'août, il y a surtout la température, au-delà des vacances. Beaucoup d'entreprises sont fermées pour cette raison-là, notamment le BTP.

**M. le Maire** : Classiquement, les entreprises ferment en août. Même celles qui ne sont pas dans le BTP, à l'intérieur, c'est climatisé, globalement, elles sont fermées.

**Mme LAFONT** : On avait une question aussi sur la clôture de l'école. Il est dit qu'il y a un budget pour changer la clôture de l'école à l'endroit où il y a déjà une clôture, sauf si on a mal compris. C'est quoi ?

**M. le Maire** : Je ne sais pas. Il y a des gens qui étaient aux « parents d'élèves », ils savent très bien les tenants et les aboutissants.

**Mme LAFONT** : Je ne suis pas aux « parents d'élèves ». Je suis au Conseil municipal et je suis une élue, donc je demande.

**M. le Maire** : Les parents d'élèves et les enseignants ne veulent pas que les gens aient la vue sur la cour avec les enfants. C'est pour ça qu'on a mis le bâtiment des ALAE, pour protéger la vue sur la cour de récréation. La clôture, c'est vraiment pour occulter la cour de la maternelle, pour que les gens ne voient pas les enfants dans la cour, puisqu'il y en a qui viennent, qui donnent des bonbons, etc. Voilà la raison de cette clôture.

**Mme MARTY** : Par rapport au projet de l'Ad'AP, on a vu aussi que ça avait été repoussé. Est-ce que, cette année, on pense que ça va pouvoir se faire ? C'est prévu au budget.

**M. le Maire** : C'est aussi le problème des entreprises. On a des réunions en chantier, qui avancent. Mais on l'a déjà dit, l'Ad'AP, c'est compliqué, parce que ce sont des petits bouts de travaux. Les entreprises ne sont pas intéressées pour changer une toilette par bâtiment municipal, et on a du mal à le faire avancer. Je pense que c'est un projet qui date déjà de l'ancienne Municipalité. C'est compliqué de trouver des entreprises.

**M. MORANDIN** : De plus en plus.

**Mme LAFONT** : Pour revenir sur le mur de l'école, on se posait la question de la tenue au vent d'un mur comme ça...

**M. le Maire** : Cela ne va pas forcément dans le DOB. Mais le mur, on va refaire les fondations, puisqu'il faut refaire les fondations pour que ça tienne. Si on rentre dans le détail de tous les projets, on peut rester jusqu'à minuit. Le DOB est un débat d'orientation budgétaire. Ce qui est important, ce sont les grandes tendances : le fait qu'on n'augmente pas les impôts, qu'on ait des projets de 2023 qui ont été réalisés, les projets de 2024 qui avancent... On verra plus tard la phase budgétaire, mais le débat s'arrête un peu là.

**M. PERON** : Une remarque sur ces 30 000 €, c'est la première fois qu'on découvre ce projet.

**M. le Maire** : Quel projet ?

**M. PERON** : Ce montant associé au fait de refaire la clôture.

**M. le Maire** : C'était l'an dernier, déjà. C'était dans les phases optionnelles du budget des ALAE. Et on ne l'a pas mis dans le budget des ALAE, puisqu'on n'avait pas les moyens de le mettre. De toute façon, c'est une demande récurrente des parents d'élèves, et on va essayer de le faire cette année. Il faut aussi qu'on ait les entreprises qui répondent et qu'on ait les moyens. Puisque, par rapport à pas mal de questions que vous posez, il faudrait quand même comprendre qu'il y a des phases estimatives de projet. Après, on fait des demandes de devis et on a des entreprises qui répondent. Entre-temps, s'il y a une inflation entre 10 et 15 % entre la somme qu'on peut estimer et la somme qui arrive en finalité, il peut y avoir des différences. Malheureusement, on ne peut pas prévoir que ça va coûter tant à l'avance. Il y a aussi des choses qui ne se passent pas forcément comme on l'aurait souhaité. C'est normal. Pour tous les projets, je pense que si vous vouliez acheter une maison il y a deux ans ou faire des travaux il y a deux ans, ce ne serait pas le même prix aujourd'hui.

**Mme COMBA** : Je voulais vous demander, par rapport aux menuiseries de l'école, le remplacement des menuiseries comprend quoi ?

**M. le Maire** : Ce sont les fenêtres.

**Mme COMBA** : Justement, je voulais vous poser la question parce que, par rapport au fait qu'on pourrait refroidir les salles de classe, si on pouvait ouvrir ces fenêtres, de façon sécurisée bien sûr... Est-ce que vous avez prévu aussi de mettre des moustiquaires pour éviter aux enfants... ? Si on aère pendant la nuit pour refroidir, avec des moustiquaires, c'est...

**M. le Maire** : La moustiquaire, c'est une bonne idée, sauf qu'il y a un problème de sécurité aussi. On a eu plusieurs fois des écoles qui ont été visitées par des gens qui les ont vandalisées. Donc, en aucun cas, on ne va laisser les écoles ouvertes la nuit. Ce n'est pas possible.

**Mme COMBA** : Pas complètement ouvertes. Il y a des dispositifs qui peuvent se mettre en place.

**M. le Maire** : Même partiellement ouvertes, les gens sont entrés.

**Mme PEREZ** : Ça déclenche les alarmes, même si tu laisses un peu ouvert.

**Mme LAFONT** : On a des exemples de communes qui ont fait des systèmes comme ça, où on peut aérer la nuit pour baisser la température dans les bâtiments.

**M. le Maire** : Déjà, on change les menuiseries. On vous l'a dit, on va mettre la climatisation dans certaines salles. On va isoler les murs. On n'a pas prévu de refaire entièrement les écoles cette année.

**Mme LAFONT** : C'est au moment où on change les menuiseries qu'il faut regarder ce genre de choses. Après, une fois qu'on les a changées...

**M. le Maire** : On a quand même un diagnostic technique. On sait ce qu'on va faire, et on suit le diagnostic qui a été fait par le SDEHG avec les murs qu'il faut isoler, avec les menuiseries qu'il faut changer, avec les préconisations qui sont faites...

**Mme MARTY** : On a vu aussi qu'il y avait un projet d'acquisition foncière. C'est un chiffre assez précis : c'est 106 000...

**Mme RAHIN** : 116 000.

**Mme MARTY** : 116 000 et je ne sais plus combien.

**Mme RAHIN** : Ça a été discuté en commission des finances.

**Mme MARTY** : Oui, je sais. Mais cela n'a pas été corrigé. C'est resté : « à déterminer ». C'est vrai que c'est assez surprenant de voir une acquisition foncière à déterminer, avec un montant qui est quasiment précis ou à l'euro près.

**M. le Maire** : Entre-temps, la vente a été retirée. On va en parler aussi, puisque vous avez posé une question sur les préemptions. Le propriétaire n'a pas voulu qu'on lui prenne son terrain, donc il a retiré la vente.

**Mme LAFONT** : C'était où et quoi, pardon ?

**M. le Maire** : C'était un terrain des gens du voyage.

**Mme LAFONT** : C'est constructible ce coup-ci, ou la même chose que la dernière fois ?

**M. le Maire** : Non, c'est non constructible. Il a retiré la vente, mais aujourd'hui, je ne vais pas retirer la somme, parce que demain, il peut le remettre à la vente. Ce terrain, je ne veux pas le laisser partir, parce que c'est précieux pour préserver le Haumont. Je l'ai visité, ils ont mis des tôles en amiante dans le Haumont, c'est la partie privée, où on ne peut rien faire. On n'a pas de moyen de recours, malheureusement, contre les gens qui construisent de manière illégale. Ils ont fait une piscine, ils ont fait un bâtiment... Si ça revient à la vente, en tout cas dans l'exercice... Ils sont malins, c'est une SCI qui revendait à une autre SCI. Si ça se vend d'une autre manière, je tiens à conserver la somme.

**Mme MARTY** : Il suffit juste de retirer le « à déterminer ». On sait ce que c'est. On l'avait souligné en commission des finances, donc ça doit être un oubli dans la correction.

**Mme RAHIN** : On l'a laissé parce que ce n'était pas certain.

**M. le Maire** : D'accord. Est-ce qu'on a fait le tour des questions ?

**Mme LAFONT** : Les 700 000 € de voirie ?

**M. le Maire** : Ça a été détaillé aussi en commission avec Natalie, je pense.

**Mme LAFONT** : Est-ce qu'on peut avoir le détail des...

**M. le Maire** : Elle a cité les principaux postes.

**Mme LAFONT** : C'est approximatif, on est bien d'accord, les différents postes.

**Mme RAHIN** : Après, l'assiette d'investissement n'est pas déterminée par la somme des montants des travaux. Dans le calcul de l'assiette, il y a une partie de 2023, les RAR, et il n'y a que 33 % des projets de 2024. C'est un montant à calculer, qui ne représente pas la somme des travaux que vous demandez.

**Mme GAMBET** : Puis, il y a l'intervention des subventions. Le paiement, on a les budgets, ce sont des efforts appelés par l'Agglomération du Muretain, une fois déduites les subventions que le Muretain Agglo demande puisque c'est le maître de l'ouvrage en termes de voirie. Donc, on ne peut pas dire que c'est tel ou tel projet, parce qu'il y a beaucoup d'interférences qui vont arriver et qui vont dire qu'in fine, on va payer tant ».

**M. le Maire :** Si on a fait le tour des questions, je vous rappelle que le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote. On ne vote pas le débat d'orientation budgétaire, on prend acte.

**Mme LAFONT :** J'avais une autre question sur le projet d'énergies renouvelables. Pour ma compréhension, comment ça fonctionne ? J'ai compris que c'est séparé, et qu'il y a quand même, selon ce que j'ai compris – je peux n'avoir rien compris, il n'y a pas de soucis – entre le budget de la Commune et ce budget séparé, il y a des versements. Puisque, si je comprends bien, quand cette entité séparée va produire de l'électricité, c'est la Commune qui va acheter aux heures où elle consomme.

**M. RENOUX :** Non, la Commune n'achète rien.

**Mme RAHIN :** Il y a une vente, il y a une cession à terme.

**Mme LAFONT :** Quel est le principe, comment ça marche, et comment on sait que l'emprunt des 100 000 € va être remboursé et en combien de temps ? Vous avez parlé de la durée des équipements. On avait vu des choses comme l'onduleur qui était à cinq ans, et les panneaux solaires à 15 ans. J'ai un doute si c'était sur les écoles, ou si c'était sur les ateliers. Ce montage-là, est-ce qu'on est sûr qu'il fonctionne ? Comment on a vérifié ? Je sais que quand j'ai installé les panneaux solaires chez moi, j'ai vérifié ce truc-là. Ça dépend aussi de quand est-ce qu'on consomme par rapport à quand est-ce qu'on produit. Quand on vend à EDF, on ne vend pas très cher. Donc, il vaut mieux auto-consommer. Normalement, on fait un bilan pour vérifier que, grosso modo, ça va le faire en X années.

**M. le Maire :** On a prévu d'emprunter sur du long terme, 15 ou 20 ans. On vous l'a dit, on n'a pas encore les tenants et les aboutissants du prêt. En tout cas, ce sera un prêt à long terme, et on est sûrs d'avoir suffisamment de production pour rembourser cet emprunt dans de bonnes conditions.

**Mme LAFONT :** Qu'est-ce qu'on auto-consomme ? Il y a la lumière... Quelles sont les consommations de la Commune qui font qu'on auto-consomme ?

**M. le Maire :** En majorité, ce sont tous les bâtiments communaux : toutes les salles municipales et les écoles. Si vous faites du sport ou si vous allez faire du tennis le soir à 22 heures, on éclaire les bâtiments pour avoir de la luminosité.

**Mme LAFONT :** A 22h, on n'auto-consomme pas. On consomme dans la journée.

**M. le Maire :** il y a des batteries.

**Mme LAFONT :** ah non, il n'y a pas de batteries.

**M. le Maire :** ben si.

**Mme LAFONT :** ah non.

**M. RENOUX :** C'est de l'autoconsommation collective. Donc en fait, ce qui est trop produit est stocké virtuellement. Et après, les bâtiments qui consomment, c'est réparti sur les bâtiments qui ont consommé.

**Mme LAFONT :** donc il n'y a pas de batterie

**M. RENOUX** : non, il n'y a pas de batterie. C'est un jeu de compensation de compteur à compteur.

**Mme LAFONT** : L'installation est valable si on consomme « pas mal ». On a des chauffages électriques ? on a quoi ...?

**M. le Maire** : On consomme pas mal. Les factures de la Commune, c'est un budget important.

Donc, je vous propose de voter sur le débat d'orientation budgétaire. Qui est contre ?

**Mme GAMBET** : Qu'on a pris connaissance.

**M. le Maire** : Qu'on a pris connaissance, oui, bien sûr. Qui s'abstient ?

**Mme LAFONT** : Je considère cette absence de vision globale pluriannuelle, où on n'arrive pas à saisir les masses et les marges qu'on a, cela manque dans la présentation du débat. Donc, je m'abstiens.

**M. le Maire** : Qui s'abstient ?

**Mme LAFONT** : Il est très compliqué d'avoir une visibilité. Ça te fait rire, Natalie, mais je trouve qu'on n'a pas de visibilité globale de ce qu'on fait. On voit les projets, on ne voit pas quand ça démarre et quand c'est fini, on ne voit pas combien ils coûtent, on ne voit pas dans le temps comment ça se passe. Évidemment que ça se décale, évidemment que les montants bougent, mais en tout cas, pour avoir une vision globale de ce qui se passe, la Commune, le budget qui va en face, le DOB est compliqué.

**M. le Maire** : D'accord.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À la majorité (23 voix pour et 3 abstentions LAFONT, MARTY, COMBA),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2024.

#### DELIBERATION N° 2024-02-04

### **Réaménagement du Pont de Fer Principe de participation de la Commune**

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne s'est engagé à porter le projet de transformation du « Pont de fer » entre Lacroix-Falgarde et Pinsaguel en passerelle dédiée à l'usage des piétons et des cycles.

Les discussions initialement centrées sur l'ouvrage de franchissement de l'Ariège se sont donc largement élargies à l'ensemble des axes de mobilités douces amenés à relier les différents territoires et ont donc été élargies au-delà des deux communes riveraines aux deux EPCI : SICOVAL et

Muretain Agglo, à la Région et à l'Etat puis à la Commune de Pins-Justaret puisque le réseau cyclable doit connecter le « Pont de fer » à la Gare et au futur REV 4 en traversant plusieurs quartiers : Justaret, La Hière/14 juillet, Cormory.

À l'issue de la dernière réunion technique de suivi, à laquelle la Commune a été associée, le président du Conseil Départemental a sollicité officiellement la Commune par un courrier du 14/01/2024 pour participer au tour de table financier du projet.

Le besoin de financement est actuellement estimé à trois millions d'euros. Le tour de table actuel atteint 2 531 432 € soit 84,38 % du total et associe le Département (35,87 %), l'Etat (35,87 %), le SICOVAL (6,67 %), la Commune de Lacroix-Falgarde (3,33 %), le Muretain Agglo (1,32 %), la Commune de Pinsaguel (1,32 %).

Compte tenu de l'impact du futur projet sur la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager sur le principe d'un financement à hauteur de 25 000 € soit 0,83 % du projet.

**M. le Maire :** Merci. Dans ce projet, ce qui manque aujourd'hui, ce sont les fonds européens. C'est ce qui sera déterminant, donc les fonds du FEDER qui viendront compléter l'ensemble des financements. Donc, le tour de table devrait vraiment être fructueux, et ils ont prévu que ces travaux puissent commencer en 2025, avec sans doute une livraison en 2026. Il me semble normal que, même si ça ne touche pas directement notre territoire, on puisse s'associer aux communes voisines puisqu'on est directement en lien, notamment pour le collège et le lycée pour les enfants qui viennent de Lacroix-Falgarde et de Pinsaguel.

**M. MORANDIN :** Mais, ils n'ont pas attaqué les travaux du pont ?

**M. le Maire :** Ils ont démolì le tablier il y a longtemps pour éviter que ça tombe dans l'eau, mais ils ne l'ont pas attaqué. C'était par sécurité. Ils ont sécurisé, mais pour l'instant, rien ne s'est fait.

**M. MORANDIN :** C'est dommage de mettre 3 millions, quand même. Tout le monde cherche de l'argent partout.

**M. le Maire :** C'est sûr, mais voilà. C'est un disciple d'Eiffel, ça a une valeur historique. Celui qui accepte de le démolir, c'est comme couper des arbres.

**Mme LAFONT :** Moi, je trouve que ça peut aider quand même parce que le pont, vu que les gens l'utilisent à vélo et à pied, ce n'est quand même pas facile du tout. Le fait que, là j'imagine que c'est piéton-cycle, ça aidera beaucoup les gens qui vont à vélo entre Pins-Justaret et Lacroix-Falgarde. Ça va enlever une grosse épine du pied. Au niveau du pont, si vous voyez les traces des gens qui prennent les fossés, qui descendent dans le truc à vélo... Pour ceux qui passent régulièrement, c'est...

**M. le Maire :** C'est quand même notre patrimoine.

**Mme COMBA :** Du coup, une fois que ce pont sera réalisé, piéton, vélo, tout ça, c'est très bien, le circuit chez nous, à Justaret, pour rejoindre après Pins-Justaret, il y a quelque chose de prévu ?

**M. le Maire :** Ça fait partie du même principe puisque l'Europe, pour donner des subventions, il faut qu'il y ait des voies cyclables. Donc, il y a des voies cyclables qui sont prévues par le Muretain Agglo et par le SICOVAL de l'autre côté, donc ça fait partie du schéma directeur du Muretain Agglo.

**Mme COMBA** : Il faut faire tout le tour, passer sous le souterrain, ressortir. Du coup, ça va nous coûter très cher, comme d'habitude avec le Muretain Agglo ou pas ? Parce que je trouve que c'est cher.

**M. le Maire** : Si on n'en paie que 20 %, c'est bien déjà.

**Mme COMBA** : Non, 20 %, c'est pour le pont. Je parle d'après.

**M. le Maire** : Non, 20 % pour la piste cyclable, c'est ce qu'on a payé sur l'avenue de la Gare.

**Mme COMBA** : Oui, mais quand même.

**M. le Maire** : Ça ne peut pas être gratuit.

**Mme COMBA** : Évidemment, pas gratuit.

**M. MORANDIN** : J'ajoute quand même qu'au départ, c'était gratuit. Il devait y avoir 600 000 € par an pendant 10 ans pour la Communauté d'agglomération du Muretain. Sauf que depuis, c'est revenu en arrière, notamment certaines communes qui ont beaucoup de sous. Si vous voulez les noms, je vous les donne.

**M. le Maire** : Si vous êtes d'accord sur ce principe, on ne les versera peut-être pas cette année. Peut-être pour l'année prochaine, on les versera peut-être à terme, mais bon. C'est bien qu'on s'engage au moins de dire qu'on a participé au tour de table. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour),

**DECIDE** du principe d'une participation financière de la Commune de Pins-Justaret au plan de financement du projet pour un montant de 25 000 € représentant 0,83 % de l'enveloppe totale prévue.

**CHARGE** le Maire, ou son représentant, de mener les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

#### DELIBERATION N°2024-02-05

### Convention de Financement avec la « Calandreta del Pais Murethin »

La Loi 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion dispose dans son article 6 :

*Les sixième et septième alinéas de l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :*

*« La participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. »*

L'intention du législateur était de poser le principe d'une obligation de financement des établissements scolaires en langues régionales par les communes de résidence des élèves.

La Commune de Pins-Justaret ne disposant pas d'établissement proposant un enseignement en langue régionale est donc soumise à cette obligation.

L'école associative « Calandreta del Pais Murethin » scolarise cette année 2023-2024 une élève en maternelle et a sollicité la Commune pour le versement de cette participation. Les deux parties se sont donc rapprochées pour établir la participation.

La convention prévoit que le montant de la participation sera fixé chaque année en prenant le plus faible des deux montants suivants : coût moyen d'un élève de la commune de résidence (en l'occurrence Pins-Justaret) et coût moyen d'un élève de la commune d'accueil (en l'occurrence Muret) et sera multiplié par le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention à passer avec l'association « Calandreta del Pais Murethin ».

**M. le Maire :** C'est une obligation de l'État. Rien de particulier, sauf qu'on doit faire la convention. C'est très bien qu'il y ait l'enseignement d'une langue régionale.

**Mme LAFONT :** Juste une question à titre d'information, c'est quoi le coût d'un élève ?

**M. le Maire :** À peu près 540 € par an.

**Mme LAFONT :** Ce n'est que pour les locaux, on ne paye pas les instituteurs et tout ça.

**M. le Maire :** Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour),

**APPROUVE** la convention de financement à conclure avec l'association « Calandreta del Pais Murethin » fixant le mode de calcul annuel de la participation de la Commune de Pins-Justaret pour les enfants scolarisés par l'association.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à la signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION N°2024-02-06**

### **Subvention exceptionnelle à une association**

Les subventions de fonctionnement courant aux associations sont attribuées dans le cadre du budget. Les subventions exceptionnelles non prévues par le budget doivent faire l'objet d'une délibération particulière. Le club de Hand de la commune vient d'accéder en seizième de finale du championnat départemental senior hommes et en seizième de finale du championnat régional femmes qui se tiendra dans la région de Montpellier. À ce niveau les matchs se jouent en terrain neutre impliquant

plus de frais de déplacements. L'association a donc demandé à la Commune une subvention exceptionnelle :

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Club de handball.

**M. le Maire :** Voilà donc pour ces 200 €. Des questions avant de passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour),

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 200 € au Club de Handball pour la participation aux frais de déplacement des équipes en seizième de finale du championnat départemental sénior hommes et en seizième de finale du championnat régional femmes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### DELIBERATION N°2024-02-07

### Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'Association Pipelettes et Grelinettes

L'Association « Pipelettes et Grelinettes » est une association loi 1901 dont le siège social est fixé au n°12 rue Jouanin et dont les objets sont les suivants :

- Jardiner pour partager des savoir-faire et sensibiliser autour de la biodiversité ;
- cultiver le lien humain en expérimentant ensemble ;
- et proposer des activités directement ou indirectement en lien avec ces objets.

Par délibération 2021-04-08, le Conseil Municipal avait autorisé la mise à disposition à titre gratuit de l'espace vert du lotissement « le Clos Jouanin » à l'association pour l'investir et pour proposer à la population d'y créer différents espaces : jardins, lieu d'échanges, d'animations....

La Convention ainsi signée était valable pour une période de trois années qui a débuté le 28/07/2021 et se termine le 27/07/2024. Il était prévu qu'une éventuelle reconduction de la convention devrait être expresse.

Par courrier en date du 26/02/2024, le collège de l'association a sollicité du Maire le renouvellement de ladite convention pour une nouvelle période de trois ans.

Considérant les actions menées au cours de cette première période, la Municipalité souhaite poursuivre le soutien à cette association qui œuvre dans l'intérêt de la population et de son environnement.

Il est donc proposé de renouveler la mise à disposition gratuite du terrain et de signer une nouvelle convention pour les trois années à venir.

**Mme MARTY :** Ce serait juste éventuellement, de rajouter à la phrase de l'article n°5, je n'ai pas tout à fait le début. Je crois que c'est la phrase qui dit qu'il faut qu'ils demandent...

**Mme LAFONT :** « *Toute manifestation d'événements est soumise à l'autorisation de la Commune* ».

**Mme MARTY :** Et là, l'idée, ce serait de bien préciser que c'est uniquement quand c'est proposé au-delà de leurs membres parce que là, quand ils font une manifestation avec leurs membres, ils n'ont pas besoin de demander l'autorisation de la Commune. Donc, c'est pour ça qu'on pourrait peut-être rajouter, sauf s'ils veulent louer quelque chose.

**Mme PEREZ :** Ou si c'est un espace public hors de l'espace vert. Comme ils ont le souhait, à court ou à moyen terme, de faire des animations hors du lotissement « le Clos Jouanin », là, il faudrait demander.

**Mme MARTY :** Donc, peut-être que ce serait de mettre uniquement quand c'est proposé au-delà de leurs membres et en dehors de leur espace vert. Comme ça, c'est clair qu'ils ne demandent pas d'autorisation dans ces cas-là.

**Mme LAFONT :** Parce qu'ils font pas mal d'ateliers entre eux, de jardinage et tout ça, et c'est évident qu'il ne faut pas demander une autorisation à la Commune. Je pense qu'on est tous d'accord.

**Mme MARTY :** Toute manifestation et organisation d'événements sont soumises à l'autorisation de la Commune.

**Mme LAFONT :** Tout ça s'applique, y compris à leurs membres.

**Mme PEREZ :** S'ils tirent un feu d'artifice dans l'espace vert...

**Mme LAFONT :** Non mais tant qu'ils restent dans l'objet de la convention.

**Mme PEREZ :** Cela pourrait être une animation. C'est en bonne intelligence. On sait qu'ils organisent...

**M. le Maire :** Ils ne vont pas nous demander une autorisation pour tout et n'importe quoi.

**Mme PEREZ :** On fait un bilan régulièrement. Dans le prochain magazine, il y a un article. C'est en bonne intelligence, on sait bien ce qu'ils font sur l'espace vert, et ils ne vont pas nous demander à chaque fois de faire quelque chose. D'ailleurs, on n'était pas au courant quand ils faisaient des soirées, des AG etc. C'est pour ça que...

**Mme LAFONT :** Ça nous semblait mieux de mettre quand c'est au-delà de leurs membres mais c'est un détail, ce n'est pas grave.

**Mme PEREZ :** Ils signent la convention. S'ils avaient un problème sur ce point-là, ils l'auraient remonté.

**Mme COMBA :** Ils ont bien occupé le terrain, etc. Ils ont fait plein de choses intéressantes, comme ce qui était prévu quand on a signé la convention en début de mandat.

**Mme LAFONT :** Dans le cadre de la commission développement durable. On est ravis que ça ait bien fonctionné parce que c'était quand même un peu un pari. C'est renouvelé, ce qui prouve que ça a satisfait tout le monde. Donc, on est contents.

**M. le Maire :** Je propose de voter. Qui est contre ce renouvellement ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour),

**DECIDE** de poursuivre la mise à disposition de l'association Pipelettes et Grelinettes, à titre gratuit pour une durée de trois ans de l'espace vert public du lotissement « le Clos Jouanin »

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition.

### **RENDU COMPTE DES DECISIONS**

Il est rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération de délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT prise lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2021 :

Décision 2024-06 : Acceptation remboursement d'assurance complexe sportif

Décision 2024-07 : Renouvellement de l'adhésion à APVF

Décision 2024-08 : Renouvellement de l'adhésion à AMF 31

Décision 2024-09 : Vérification triennale des centrales incendie

Décision 2024-10 : CD31 : demande de subvention copieurs 2024

Décision 2024-11 : Dépôt d'une DP pour 'aménagement des locaux provisoire de la Gendarmerie

Décision 2024-12 : Contrat de location maintenance d'une machine à affranchir

Décision 2024-13 : CD31 demande de subvention vidéoprotection

Décision 2024-14 : renouvellement de l'adhésion à Arbres et Paysages d'Autan

Départ de Mme MARTY à 19 h 09

Décisions 01-2024 à 05-2024 portant purge du droit de préemption.

**M. le Maire :** On accepte :

- Une indemnité d'assurance concernant les orages qui ont eu lieu sur le gymnase du lycée ;
- Le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Petites Villes de France ;
- Le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires de France Haute-Garonne ;
- Un contrat triennal sur l'entretien incendie par Socotec ;
- Une décision concernant l'attribution d'une subvention pour la fourniture de photocopieurs pour les services communaux et l'école maternelle ;
- Une décision pour une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la Gendarmerie provisoire ;
- Un contrat de location de maintenance pour une machine à affranchir, la nôtre était obsolète ;
- Et une subvention pour la mise en place de la vidéoprotection, sachant qu'on a déjà eu la réponse, et qu'on n'aura pas le soutien du Département pour cette subvention parce que ce n'est pas dans son domaine de compétences. Aujourd'hui, l'État est monopolisé par les Jeux olympiques, donc, on n'a pas forcément de subventions, mais on l'avait prévue de toute façon ;

- Ensuite, le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association Arbres et Paysages d'Autan.
- Le point suivant, ce sont les préemptions. Pas de préemption communale sur les ventes de maisons individuelles, essentiellement sur janvier et sur février : au total, cinq ventes pour lesquelles il n'y a pas de préemption. Le Conseil municipal étant épuisé, il y a les questions orales, diverses.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. le Maire :** Je ne sais pas si vous souhaitez lire les questions, sinon je peux vous proposer de mettre les questions directement dans le compte rendu puisque tout le monde en a eu connaissance, à moins que vous préféreriez...

### Question orale n°1 - Adhésions de la Commune à des associations

Sauf erreur de notre part, la commune n'a pas renouvelé son adhésion à l'association Nature en Occitanie. Est-ce effectivement le cas, et si oui pourquoi ?

Même question pour la Société du Patrimoine du Muretain, la Fondation du Patrimoine, et CUAMP.

De façon générale, les adhésions sont-elles faites à la même date que les années précédentes ?

Nous demandons la liste des associations auxquelles la commune adhère actuellement (adhésion en cours).

**Mme PEREZ :** En fait, on renouvelle les adhésions quand elles arrivent à échéance, et pour l'instant, on a tout renouvelé : la Fondation du patrimoine, Arbres et Paysages d'Autan, Rallumons l'Etoile, Nature en Occitanie, on n'a pas...

**Mme COMBA :** Excusez-moi. En 2023, on avait ré-adhéré à Nature en Occitanie ou pas ?

**M. le Maire :** Il y a la liste, en fait.

**Mme COMBA :** Du coup, on renouvelle à la date de l'année précédente, c'est ce que tu nous dis ?

**Mme PEREZ :** A la date d'anniversaire. La Fondation du Patrimoine, oui, puisqu'on a le projet financement des caves, Occitanie Livre & Lecture, c'est à travers la médiathèque, la Société du patrimoine du Muretain également, les Maires de France aussi.

**M. le Maire :** Donne la liste exhaustive, ce sera plus simple.

**Mme PEREZ :** On adhère à :

- Arbres et Paysages d'Autan ;
- Rallumons l'Etoile ;
- le Club des Utilisateurs AMP ;
- la Fondation du patrimoine ;
- l'Association des archivistes français ;
- Confluences ;
- Nature en Occitanie ;
- Occitanie Livre & Lecture ;
- Société du patrimoine du Muretain ;
- l'Association des Petites Villes de France ;

- l'Association des Maires de France 31.

**M. le Maire :** Donc, au fur et à mesure, on ne va pas anticiper les frais. On paye en échéance un abonnement.

**Mme PEREZ :** Ils savent bien nous rappeler que notre adhésion arrive à échéance.

**Mme COMBA :** D'accord.

## **Question orale n°2 - Prémptions de la Commune**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons demandé à connaître les prémptions effectuées par la Commune. Monsieur le Maire nous a dit qu'il convenait de poser une question orale pour obtenir la réponse à cette question.

La voici donc : Quelles sont les prémptions effectuées ou prévues par la Commune sur l'ensemble de l'année 2023 et le début de 2024 (à date) ?

**Mme GAMBET :** Tout à l'heure, il y a eu les réponses sur les prémptions. De toute façon, elles sont indiquées dans la liste des prémptions. En prévisionnel, il n'y a eu aucune prémption au cours de l'année 2023. À fin 2023, la Commune a sollicité la SAFER pour prémptionner un terrain, c'est celui dont on a parlé tout à l'heure, mais le vendeur a retiré son bien de la vente, mettant fin à la procédure. Ceci dit, nous demandons, en fait, tout ce qui est : terrains agricoles, ou naturels, c'est la SAFER qui prémptionne à notre demande. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas de prémption prévue, et de toute façon, le principe de prémption, c'est imprévisible. On ne peut pas vous donner des prévisions de prémption. Vous nous demandez quelles sont les prémptions effectuées ou prévues par la Commune.

**Mme LAFONT :** Prévoir au sens de « décider », pardon, parce que le principe c'est que, quand on a les purges de prémption, l'impression qu'on a, c'est qu'on n'a pas les prémptions. À fin 2023, il y en a eu une, et dans le compte rendu de décisions, on a ce qui n'est pas prémptionné, mais on n'a pas ce qui est prémptionné. C'est ça, notre question, en fait.

**M. le Maire :** Ce n'était pas prémptionné, puisque comme le dit Claudine, ce sont des terrains qui sont prémptionnés par la SAFER, essentiellement, ce sont des terrains agricoles.

**Mme LAFONT :** Mais, à notre demande.

**M. le Maire :** Si on ne va pas au bout, ce n'est pas une prémption.

**Mme LAFONT :** C'est une volonté de prémption.

**M. le Maire :** Tant que ce n'est pas réalisé, c'est difficile de dire qu'on a pris une décision. Tant que ce n'est pas fait, ce n'est pas fait.

**Mme COMBA :** Donc, le terrain qui a été prémptionné...

**M. le Maire :** Je vous rappelle que sur les questions diverses, normalement, on va vous lire la réponse, mais ça ne donne pas lieu à un débat. Donc, il n'y a pas de questions qui soient possibles. On vient de répondre, on vous a laissé vous exprimer un peu, mais normalement, on doit lire la réponse. Je pense qu'on a répondu et qu'on va pouvoir passer au point 3, sur Pédenu.

**Mme LAFONT :** C'est à la discrétion du Maire, donc, c'est le choix que tu fais, de lire la réponse.

**M. le Maire :** C'est mon choix.

### Question orale n°3 - Pédenau

Pour citer le PV du dernier CM (30 Janvier 2024) :

M. PERON lit la question posée par notre groupe :

*La question :*

*« Il est écrit dans le compte rendu de la commission Mobilité du 27 novembre 2023 : Pédenau :*

*- Un courrier est bientôt envoyé aux pétitionnaires avec la mise en place de quatre places de parking et l'ajout d'un miroir pour sécuriser la sortie Marcel Langer ;*

*- Dès que Pins-Justaret – la commune – est prêt, on envoie le feu vert au Muretain.*

*À ce jour, les pétitionnaires n'ont reçu aucun courrier.*

*Nous demandons à avoir une présentation du projet prévu sur la zone, avec un plan précis, ainsi que l'état d'avancement de ce projet non validé. »*

Réponse de M. MIJOLE :

*Pour ce projet-là, il faut savoir qu'on a eu une esquisse et on l'a présentée dans sa dernière version lors de la rencontre avec les habitants. C'était à fin T4 2023, à côté du cimetière. Donc, à partir de là, on n'a pas eu de retour pendant un certain temps. On a lancé ce projet-là auprès du Muretain, dans la programmation des travaux. Donc, nous attendons aujourd'hui le projet final qui va permettre de démarrer les travaux. À ce jour, on n'a pas eu ce projet final. Donc, on n'a pas de présentation prévue de plus, parce que l'esquisse a déjà été présentée. On n'a pas eu de retour. Il faut savoir que du coup, ce sont 50 000 € hors taxe qui sont prévus et cela se fera sur le budget de la voirie en 2024. Donc, si tout va bien, l'opération devra être lancée très rapidement. Donc, on attend un retour, puis on avance. Il faut savoir aussi que ce projet va s'intégrer avec la voie cyclable qui va relier le chemin de la Gare jusqu'au lycée. Tout cela va s'intégrer ensemble. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur le sujet et pour répondre à votre question.*

Nous souhaitons réagir à ces affirmations :

En tant qu'élus, nous n'avons pas eu cette esquisse ni les autres versions. Nous demandons que toutes les versions qui ont été étudiées nous soient fournies (au nombre de 4 apparemment).

Le projet est passé de 30 000 à 50 000 euros : quelles en sont les raisons ?

Au vu du document d'invitation, la rencontre avec les habitants n'avait pas pour but explicite de présenter le projet de l'impasse Pédenau et d'être une réponse à la pétition initiée par les habitants du quartier Pédenau. L'affiche n'indiquait aucune information en ce sens, cet argument n'est donc pas recevable. Pour preuve, peu de citoyens se sont déplacés car ils n'en connaissaient pas l'objectif. Pire encore, lors de ce point informel de quartier, des propos intimidants ont été proférés à l'encontre d'un propriétaire de l'impasse Pédenau (sur une potentielle amputation de son terrain via l'application de contraintes d'alignement).

La pétition concerne 140 personnes, dont aucun n'a été invité à une réunion avec la mairie, ce qui a été rappelé dans un courrier de l'association ASL du lotissement Clos Epicure à M. Guerriot en date du 20/02/2024, courrier toujours sans réponse à ce jour. Nous ne voyons pas là un processus démocratique de concertation entre un maire et ses administrés.

Les jeunes utilisent majoritairement l'impasse Pédenau pour se rendre à la gare et c'est, pour rappel, l'objet du projet de la pétition : sécuriser les accès piétons et routiers. L'esquisse proposée ne répond pas du tout à cela, avec des choix d'aménagements dangereux pouvant entraîner la responsabilité pénale du maire et, éventuellement, l'entité l'ayant conseillé, à savoir le Muretain Agglo. Le projet inclut notamment le placement très dangereux d'un passage piéton en plein virage avec un manque de visibilité (mur présent et non pris en compte dans l'esquisse proposée).

Quels moyens seront prévus, par ailleurs, pour se prémunir de l'utilisation sauvage de ce trottoir (cf photo ci-après) comme parking ?



Tout indique que le temps de la réflexion est nécessaire pour étudier ce projet afin d'aboutir sur une solution sécurisante pour tous. Nous demandons à ce que ce projet soit mis en pause auprès du Muretain Agglo le temps qu'une réunion tripartite, Muretain Agglo, Mairie et pétitionnaires, soit organisée.

**M. PERON :** Je ne veux pas faire une lecture exhaustive. Ça, tout le monde est d'accord dans la salle ? Alors, c'était pour citer le PV du Conseil municipal du 30 janvier, dans lequel Cyril MIJOLE a répondu à différents points pour le citer parce que c'est important de rappeler le passage. C'était la réponse de Cyril au dernier Conseil municipal pendant lequel, moi personnellement, je n'étais pas présent. Que répondez-vous, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire :** Ce n'est pas moi qui ai la réponse.

**M. PERON :** Le projet est passé de 30 000 € à 50 000 €. On aimerait en connaître les raisons.

**M. le Maire :** Je l'ai expliqué tout à l'heure, sur tous les projets, il y a l'estimatif au départ, et puis, la réalité.

**M. GAROUSTE :** Déjà, il y a une réponse, mais elle a été envoyée en fin de semaine dernière. Donc, elle va être réceptionnée d'ici peu. Je vous lis un extrait du courrier :

*« Afin de présenter la proposition de l'aménagement de l'entrée de Pédenau, une réunion de quartier a été organisée le samedi 7 octobre 2023 avec les habitants, devant l'entrée du cimetière. Des élus ont effectué une distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Pédenau. Cette réunion a donné lieu à des échanges avec les habitants présents et, à l'issue de ces échanges, nous avons pris en considération les informations et avons échangé avec le Muretain Agglo les demandes afin d'améliorer la sécurité de l'entrée de Pédenau, proposer du stationnement, faire ralentir la vitesse, créer un trottoir pour les piétons, ainsi qu'installer un miroir routier dans le but de faciliter la sortie des habitants de l'impasse Marcel Langer. Ces travaux s'inscriront dans l'aménagement cyclable de l'avenue de la Gare. Les travaux débiteront la semaine prochaine, sur environ deux semaines, et une distribution de flyers sera effectuée d'ici la fin de la semaine, dans les boîtes aux lettres, afin d'informer les habitants de Pédenau ».*

**Mme LAFONT :** Donc, vous confirmez qu'il n'y a pas eu de concertation de ces habitants au-delà d'une réunion de quartier qui n'indiquait pas l'objet explicite de cet aménagement, et qu'à une pétition, vous répondez quand les travaux sont lancés.

**M. GAROUSTE :** Non, j'ai indiqué qu'afin de présenter la proposition d'aménagement de l'entrée de Pédenau, on a organisé une réunion de quartier le samedi 7 octobre 2023...

**Mme LAFONT :** Non mais les gens ne savaient pas que c'était pour ça.

**M. PERON :** Je peux attester qu'il n'est pas marqué du tout d'objet sur le tract qui a été transmis auprès des habitants de Pins-Justaret, notamment de Pédenau. Il n'y a jamais eu de consultation.

**Mme GAMBET :** Je signale qu'exactement le même type de réunion a été fait à Justaret, et il n'a pas été fait mention d'un projet d'aménagement et tous les gens qui étaient intéressés par le sujet sont venus. Donc, je serais extrêmement étonnée que les gens de Pédenau qui se sentaient concernés ne soient pas venus.

**M. PERON :** Je reviens factuellement pour dire, et me mettre devant la caméra, que ce flyer ne présente pas du tout le projet que vous concertez.

**M. le Maire :** On a répondu à la question. Vous avez reçu le courrier ou vous allez le recevoir. Aujourd'hui, on est dans le temps des travaux, on a laissé du temps pour répondre. Je pense que Christopher, quand tu avais fait la photo du plan qui était proposé, tu avais largement le temps d'en parler, mais on n'a pas eu de...

#### **Question orale n°4 - Vente terrain communal du Grand Vigné**

Le montant de la vente est prévu dans les recettes 2024 de la commune, pour un montant d'environ 1 million d'euros, ce qui est un montant très significatif au regard du budget d'investissement de la commune d'environ 3 millions. Si la vente ne se fait pas, quelles sont les mesures prévues : arrêt ou retard de projets d'investissement, recours à l'emprunt, autres ?

Pour le compromis de vente signé avec le promoteur Les Parcs Aménageurs pour le terrain communal du Grand Vigné, nous souhaitons connaître les modalités précises associées au risque que le promoteur n'achète finalement pas ce terrain : quelles sont les conditions suspensives du compromis signé, les pénalités pour le promoteur s'il n'achète pas, la date limite (s'il y en a une) de réalisation de la transaction, et les possibilités éventuelles d'un nouveau différé ?

Nous réitérons notre demande de disposer du document, dont la transmission nous est due.

Par ailleurs, nous rappelons que cette vente conduit à une amputation du terrain de foot situé à côté des écoles. Or le DOB 2024 ne montre plus de projet d'acquisition de terrain près du collège pour des installations sportives. Quelle est la politique de la majorité concernant les terrains de foot sur la commune, dans l'immédiat et à moyen terme ?

**Mme GAMBET :** Est-ce qu'on doit revenir sur ce sujet qui vient d'être traité tout à l'heure ?

**Mme LAFONT :** Sur le montant de la vente, on en a déjà parlé. Sur les modalités précises, peut-être que ça, on peut préciser jusqu'à quand c'est prolongé et comment ça peut être prolongé de nouveau et quelles sont les modalités précises. Après, il y avait l'impact sur la politique des terrains de foot dont on a déjà parlé. Donc, je propose qu'on se limite au point sur les modalités de ce qui est précisé aujourd'hui au promoteur, et on demande à avoir le compromis de vente.

**Mme GAMBET :** Les principales réponses sur ce point ont déjà été apportées. Le compromis de vente a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024, et la sortie des conditions suspensives concernant notamment l'obtention des prêts de la commercialisation, c'est assez classique. Si l'acheteur rompt le compromis, il serait redevable d'une pénalité. La Commune souhaite la réalisation de ce projet et est prête à prolonger le compromis si nécessaire, afin de laisser le marché immobilier retrouver son équilibre pour permettre une bonne réalisation du projet. Pour l'instant, on n'est pas dans l'annulation du projet.

### **Question orale 5 - heures d'envoi de mails**

Nous effectuons nos missions d'élus en fonction de nos disponibilités, et en tout état de cause en dehors de nos horaires de travail professionnel.

Notre maire nous a signifié en janvier son mécontentement au fait que nous puissions envoyer des mails en dehors des heures ouvrées, le soir ou le *week-end*. Il a menacé de mettre l'adresse mail de notre groupe dans ses indésirables, et suggéré aux autres élus d'en faire autant, si nous envoyons des mails le soir ou le week-end.

Extrait d'e-mails de notre maire :

- E-mail PG du 31/01/2024 : « *Pour ceux qui sont gênés, comme moi, je vous recommande de mettre cette adresse mail en indésirable, si nous n'avons pas un engagement de leur part pour le respect des autres.* »
- E-mail du 14/02/2024 : « *Pour ma part, je classerai vos e-mails dans les indésirables, avec le risque de ne pas être traité, ni par moi, ni les services, et j'invite tous ceux qui sont dérangés à en faire de même.* »

Nous avons cherché le "droit à la déconnexion" que notre maire mentionnait. Les textes que nous avons trouvés ne s'appliquent pas à notre cas d'élus. Cela a été signalé au maire le 6/03/2024, par courrier remis en mairie par M. PERON.

En l'absence de réponse à ce jour de notre maire, nous considérons que le sujet est clos.

**M. le Maire :** Le respect de la vie privée et du droit à la déconnexion de chacun est une bonne pratique qui peut s'inspirer de la vie des entreprises, sans modifier le règlement communal. Nul besoin d'une loi pour le bien-vivre ensemble et le respect des autres dans des plages horaires éloignées du temps de travail. Vous pouvez très bien programmer vos envois d'e-mail comme vous l'avez fait pour les questions que vous avez posées à 17 h 58, pour les envois des questions. Donc, chacun peut se positionner sur cette question et réagir comme il le souhaite. Moi, j'ai donné une solution possible. On peut faire un sondage, mais je ne pense pas que les gens apprécient de recevoir des e-mails à 23 h 30.

**Mme LAFONT :** Mais on envoie les e-mails quand on travaille. Il y en a qui ont apprécié de recevoir des e-mails un dimanche matin justement parce que, en fonction des contraintes de chacun,

quand on envoie à 23 h 30, celui qui commence à 6 heures ou 7 heures, il l'a, et celui qui travaille le soir, il l'a.

**M. le Maire :** La Commune n'a jamais envoyé d'e-mails à 4 h du matin.

**Mme LAFONT :** Sauf qu'en fait, on envoie le plus tôt, et chacun la traite quand il peut. Sur la remarque de nos horaires, par exemple, moi, en termes de travail, je travaille avec les gens qui sont en Asie et aux États-Unis, et il n'y a pas de problème avec les horaires des e-mails.

**M. le Maire :** On est à Pins-Justaret. Je pense que ça embête un certain nombre de personnes.

**Mme LAFONT :** Il n'y a pas d'obligation de les traiter, on l'a bien dit.

**M. PERON :** Pour répondre par rapport à ce que vous disiez, l'Amérique envoie des courriers, et justement, c'est réglementé par rapport aux codes, par rapport aux agents. Juste pour revenir sur le point que vous confondez entre le fait d'envoyer un e-mail et le fait de le traiter, il n'est jamais demandé que l'e-mail soit traité dans l'instant. Ce n'est pas la problématique du droit à la déconnexion. Là-dessus, elle est sur le fait de conditionner l'envoi.

**M. le Maire :** Je pense que chacun peut se positionner comme il le souhaite, je ne vais pas faire ici un vote pour savoir ce qu'en pensent les gens. Je dis que c'est la liberté de chacun. En tout cas, moi, j'ai donné ma position. Je trouve que ce n'est pas normal. On travaille suffisamment pour recevoir des e-mails dans des plages tardives ou le week-end. On a déjà d'autres choses à faire. Après, c'est votre choix. Je dis, c'est le respect des autres aussi. Si vous pensez que cette démarche est respectueuse des autres, c'est votre choix. Je ne pense pas que les gens partagent cette image.

**M. PERON :** Je souhaite préciser une terminologie. On vient de poser la question du droit à la déconnexion, vous parlez d'une question de respect. Ce sont deux points différents. Revenons sur la question : il n'existe pas de droit de déconnexion pour les élus. Vous confirmez ?

**M. le Maire :** Bien sûr.

**M. PERON :** Voilà. C'est l'objet du sujet.

**Mme LAFONT :** C'est le respect de l'adresse de notre groupe d'élus, ça, c'est un respect de notre droit.

**M. le Maire :** Et chacun a le droit de mettre les e-mails en « indésirable » s'il souhaite ne pas être dérangé, et c'est mon cas. Je le fais, et si d'autres souhaitent le faire, ils pourront le faire.

**Mme LAFONT :** C'est gravissime. Ça veut dire que vous ne respectez pas notre droit quand vous envoyez des e-mails. C'est grave.

**M. le Maire :** Vous, on vous demande de respecter les plages horaires.

**Mme LAFONT :** Non, il n'y a pas de plage. Tu es incapable d'en définir une. Tout à l'heure, quand je me suis assise sur cette chaise, quand même, ça vaut le coup que tout le monde le sache, Monsieur le Maire m'a expliqué qu'il désirait que je ne m'assoie pas sur cette chaise-là. Ça, c'est le respect.

**M. le Maire :** Il y a quelqu'un qui voulait se positionner là.

**Mme LAFONT :** Non, je suis arrivée avant Michèle et j'étais déjà là. Excuse-moi, oui, parce que tu as décidé que ce serait comme ça. Excuse-moi, cette chaise était libre, je m'assieds, et tu m'expliques que je ne dois pas m'y asseoir.

**M. GAROUSTE :** C'est complètement ridicule.

**Mme LAFONT :** Ce n'est pas du tout ridicule.

#### **Question orale n°6 - CR des commissions**

Nous n'avons reçu aucun compte rendu de commissions pour ce CM. N'y a-t-il eu aucun nouveau compte rendu depuis ceux fournis pour le CM précédent ?

**M. le Maire :** Il n'y a pas eu de CR de commissions produits entre le Conseil municipal du 30 janvier et la date de clôture de la convocation du 13 mars.

#### **Question orale n°7 - vidéoprotection, budget et choix du prestataire**

Concernant la mise en place d'une vidéosurveillance sur la commune, comment se fera le choix du prestataire ? Dans quelle instance les élus seront amenés à se prononcer sur ce choix ? Pour mémoire, ce projet était géré par la commission Vie du Village.

Le budget prévisionnel initial était de 52 000 euros. Il était de 176 000 euros dans le budget de 2023, et le DOB de 2024 indique une somme additionnelle de 35 000, soit un total de 210 000 euros. Ce montant est 4 fois plus élevé que le montant initial. Quelle en est l'explication ? Aurait-on voté une vidéo surveillance à 200 000 euros au départ ?

**M. le Maire :** L'enveloppe initiale était de 52 000 €. Elle avait été définie comme la première phase d'un marché sur plusieurs années, au minimum sur trois ans. Une enveloppe de 176 000 € correspondait aux estimations du DCE par le maître d'œuvre. À l'ouverture des offres, il a été constaté que les prix du marché avec l'inflation étaient supérieurs à l'estimation initiale, ce qui explique le complément prévu au budget prévisionnel 2024. Le marché est en cours de négociation, et la Commune espère parvenir à ramener l'offre à ce qui a été retenu au budget pour l'estimation initiale. Pour faire son choix, la Commune est assistée par le maître d'œuvre et les élus concernés. Pour le choix du prestataire de vidéoprotection, il sera fait par une décision du Maire comme pour tous les marchés à procédure adaptée.

**Mme LAFONT :** Qui sont les élus, puisque je pense que c'était la commission « vie au village » qui traitait cette affaire ?

**M. le Maire :** Les élus, c'est le Maire, l'adjoint aux travaux...

**Mme GAMBET :** La commission « vie au village » s'est prononcée sur l'intérêt de la vidéoprotection sur les emplacements prévus, mais ne traite pas ensuite l'installation des travaux.

**M. le Maire :** OK. Écoutez, on en a terminé avec les questions, je vous propose de lever la séance. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 10 avril. Ça sera la séance sur le budget. Merci à tous et bonne soirée.

L'ordre du Jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 h 28.

<b>Liste des Délibérations</b>	
Délibération n° 2024-02-01	MA – Groupement de commande permanent
Délibération n° 2024-02-02	MA – Fonds de concours piste cyclable PN4-PN5
Délibération n° 2024-02-03	Débat d'Orientations Budgétaires 2024
Délibération n° 2024-02-04	Pont de fer – Principe de participation
Délibération n° 2024-02-05	Calandreta del pais Murethin – Convention de financement
Délibération n° 2024-02-06	Subvention exceptionnelle association
Délibération n° 2024-02-07	Pipelettes et grelinettes – Renouvellement de la convention d'occupation du Domaine Public

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**

**Philippe GUERRIOT**

**Michel RENOUX**